

Proposition de loi famille : Danielle Bousquet, présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, exprime ses vives inquiétudes

La proposition de loi relative à l'autorité parentale et à l'intérêt de l'enfant, à l'initiative de député-e-s, sera examinée lundi 19 mai après-midi à l'Assemblée nationale.

Aujourd'hui, et selon les chiffres du Ministère de la Justice, 80% des parents sont en accord sur la résidence des enfants, 10% ne se prononcent pas, et 10 % sont en désaccord.

Aujourd'hui, 19% des pères demandent la garde alternée, et 17% l'obtiennent.

Aujourd'hui, 93% des demandes des pères ont été satisfaites par les décisions des juges.

J'exprime donc mon incompréhension vis-à-vis de **l'esprit de cette proposition de loi**. A qui et à quelle demande sociale répond ce texte ?

Bien qu'il porte des avancées considérables, à l'instar de la reconnaissance d'un statut du beau parent, **le texte comporte de nombreux articles inacceptables du point de vue des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Mes inquiétudes portent en particulier sur les articles 4, 5, 7 et 8, relatifs à l'autorité parentale, la résidence de l'enfant et les situations de non présentation de l'enfant. **Ces articles ne tiennent pas suffisamment compte du phénomène des violences faites aux femmes, qu'elles soient physiques, sexuelles, économiques et psychologiques, commises par des conjoints ou ex-conjoints. Or il ne saurait y avoir de parentalité égalitaire dans la violence.** S'il était adopté en l'état, ce texte exposerait de manière grave les femmes victimes de violences. S'il fallait encore le rappeler, 400 000 femmes se sont déclarées victimes de violences conjugales ces 2 dernières années, et 121 femmes et 13 enfants en sont morts en 2013. Et pourtant elles sont encore très peu nombreuses à porter plainte ou à déposer une main courante.

En dehors de ces situations de violences, je suis par ailleurs très attachée à l'égalité dans la parentalité. Je déplore que cette proposition de loi envisage la parentalité principalement comme un droit sur les enfants sans considérer davantage les devoirs des parents à l'égard des enfants. La question de l'égalité dans la parentalité doit être posée tout au long de la vie de parent, et non principalement en cas de séparation. Il faut sans doute rappeler que les femmes sont encore en charge à 80% des tâches parentales !

Cette proposition de loi doit être revue en prenant en compte les risques qu'elle fait peser sur de nombreuses femmes et enfants, et en intégrant, à l'Assemblée nationale, les améliorations proposées par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

*Danielle Bousquet
Présidente du HCEfh*